

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL PAR UN TIERS

Prévu à l'article L 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

RUBRIQUE 1 : mentions obligatoires

Je soussigné(e)

NOM :

Prénoms :

Agissant en qualité de :

Représentant légal

Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile

Médecin traitant

Autre : (préciser)

Sollicité l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde consécutif à une situation de risques exceptionnels climatiques ou autre de

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Téléphone :

En qualité de personne âgée de 65 ans et plus,

En qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail

En qualité de personne handicapée

RUBRIQUE 2 : mentions facultatives

M. / Mme / Mlle bénéficie de l'intervention

d'un service d'aide à domicile

Intitulé du service :

adresse/téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile

Intitulé du service :

adresse/téléphone :

d'un autre service :
intitulé du service :
adresse/téléphone :

d'aucun service à domicile

RUBRIQUE 3 : mentions facultatives

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :
NOM / Prénoms :
Adresse / téléphone :
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à, le 201.

Signature

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées :

1. Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur Le Maire.

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSEE A :
Monsieur le Maire de VILLEMOIRIEU
Rue Lamartine
38460 VILLEMOIRIEU